

les **MERCREDIS** de **L'ARCHI**

LES MERCREDIS DE L'ARCHI sont des **ateliers d'architecture** hors temps scolaire, pour les enfants de **10 à 14 ans**, de septembre 2020 à juillet 2021 (hors vacances scolaires). Pour l'année 2020/2021, les groupes sont limités à 10 enfants en raison du protocole sanitaire lié au COVID 19.

Répondant au souhait de sensibiliser les plus jeunes aux questions architecturales, les quatre sessions proposées développent des thématiques essentielles pour un premier contact avec son cadre de vie. Pensées autour d'une **approche sensible**, les sessions incitent les enfants à **créer** (croquis, dessins, mesures), **imaginer, manipuler** (cartes, maquettes) et **observer** leur environnement (visites de terrain). Loin d'être didactique, chaque session aborde un thème de façon créative et ludique encadrée par un architecte animateur du CAUE.

L'îlot-S

7 esplanade Paul Grimault à Annecy

04 50 88 21 12 / culture@caue74.fr

FICHE D'INSCRIPTION 2020/2021

NOM et prénom de l'enfant : Age :

NOM et prénom du responsable légal :

Adresse postale :

Mail :

Téléphone portable :

SESSION #3 : matière et architecture

Du 28 avril au 9 juin 2021 de 14h30 à 16h30 / 70 € (7 séances)

SESSION #4 : l'abri, un espace pour soi !

Du 16 juin au 7 juillet 2021 de 14h30 à 17h / 50 € (5 séances)

*Le coût des séances vaut pour participation aux frais engagés par le CAUE.
Règlement par chèque à l'ordre du CAUE de Haute-Savoie.*

Je reconnais avoir pris connaissance du **règlement intérieur**, en accepte les conditions et m'engage à le respecter. Je joins à cette inscription **l'attestation d'assurance extra-scolaire valable pour la période** où mon enfant sera inscrit aux Mercredis de l'archi.

Fait à :, le :

Signature :

J'ai connu les MERCREDIS DE L'ARCHI par : le journal un flyer Mokamag Récréamômes
le CAUE Autre :

DOCUMENTS A FOURNIR

Bulletin d'inscription, autorisations, assurance extra-scolaire en cours.

FICHE D'AUTORISATIONS 2020/2021

/// AUTORISATION DE DROIT A L'IMAGE

Je, soussigné(e) [nom, prénom].....
responsable légal de l'enfant [nom, prénom].....

autorise n'autorise pas [cocher la mention choisie] le CAUE de Haute-Savoie, dans le cadre des MERCREDIS DE L'ARCHI, durant l'année scolaire 2020.2021, à photographier, filmer et interviewer mon enfant inscrit pour toutes ou une des sessions, sans contrepartie de quelque nature que ce soit, et à faire usage de ces documents uniquement à des fins de présentation ou d'information des actions pédagogiques, sans durée de temps, menées par le CAUE de Haute-Savoie (supports papier et/ou numériques du CAUE de Haute-Savoie et de ses partenaires).

Cette autorisation est valable pour les 4 sessions de l'année 2020.2021 et exclut toute autorisation de l'image de mon enfant, notamment dans un but commercial ou publicitaire.

Fait à :, le :

« Lu et approuvé » et signature du représentant légal

/// AUTORISATION DE SORTIE PENDANT LES SEANCES

Je, soussigné(e) [nom, prénom].....
responsable légal de l'enfant [nom, prénom].....

autorise mon enfant à participer aux sorties organisées par le CAUE de Haute-Savoie dans le cadre des MERCREDIS DE L'ARCHI, pour l'année scolaire 2020.2021

autorise le responsable de la sortie à prendre toute initiative en cas d'accident

autorise mon enfant à quitter les séances des MERCREDIS DE L'ARCHI, à 16h30 ou 17h si session de juin/juillet, sans accompagnateur

n'autorise pas mon enfant à quitter les séances des MERCREDIS DE L'ARCHI, à 16h30 ou 17h si session de juin/juillet, sans accompagnateur

L'une des deux dernières cases doit obligatoirement être cochée.

Fait à :, le :

« Lu et approuvé » et signature du représentant légal :

REGLEMENT INTERIEUR

Article 1 : Présence et suivi des ateliers

Les ateliers sont organisés de 14h30 à 16h30 durant la période scolaire à L'Îlot-S au CAUE, 7 esplanade Paul Grimault à Annecy. Les ateliers s'organisent autour de 4 sessions thématiques comprenant de 5 à 8 séances hors vacances scolaires.

Afin de tirer le plus grand bénéfice possible de ces ateliers, il est recommandé à l'enfant d'être ponctuel et assidu à la session complète. Toute absence doit être signalée au CAUE de Haute-Savoie par mail à l'adresse : culture@caue74.fr ou par téléphone au **04 50 88 21 12**. Toute inscription vaut engagement et ne sera pas remboursée.

Article 2 : Comportement

Le respect mutuel garantit le bon fonctionnement des ateliers. En cas de non-respect des personnes, des locaux, du matériel, ainsi que du protocole COVID19, le CAUE se réserve le droit d'exclure l'enfant de la session.

Article 3 : Responsabilité

En cas d'arrêt d'atelier en cours de session, les familles doivent informer par mail le CAUE de Haute-Savoie.

Tout changement de situation (domicile, coordonnées, autorisation de sortie...) doit être signalé au CAUE de Haute-Savoie par mail.

Les responsables légaux seront tenus responsables des dégâts matériels causés par les enfants mineurs dont ils ont la charge.

Les enfants se présentant à la session sont sous la responsabilité du CAUE pendant la durée de la séance.

Les parents ne sont pas autorisés à assister aux cours.

Sauf demande explicite du responsable légal, l'enfant n'est pas autorisé à quitter seul le CAUE à 16h30. Une attestation d'assurance pour les activités extra-scolaires (valable pour les activités sur l'année scolaire 2020.2021) doit être fournie obligatoirement dès inscription pour que l'enfant puisse participer aux sessions.

Article 4 : Modalités

Les ateliers sont des moments créatifs et d'expérimentation où les enfants peuvent être amenés à utiliser des outils sous l'encadrement de l'animateur. L'acceptation de ce règlement intérieur vaut pour validation de cette pratique et manipulation d'outils.

L'ensemble du matériel est fourni par le CAUE de Haute-Savoie (en raison du Covid 19 et du protocole sanitaire en cours au 1^{er} août 2020, un kit par enfant sera distribué pour l'ensemble de la session). Néanmoins, l'enfant devra venir aux séances avec **une trousse de crayons (papier, couleur), une gomme, un taille crayon, une paire de ciseaux, une grande règle et un tube de colle verte liquide. Il devra également être équipé d'un masque dès l'arrivée à l'Îlot-S du CAUE.**

Une partie de la dernière séance de chaque session sera consacrée à la restitution du travail de l'enfant autour d'un goûter. Les parents seront conviés à y assister s'ils le peuvent.

Article 5 : Règlementation générale européenne de protection des données

En inscrivant votre enfant aux MERCREDIS DE L'ARCHI pour une ou plusieurs sessions, vous acceptez de recevoir la newsletter du CAUE de Haute-Savoie et les informations ou invitations aux événements. Conformément à la RGPD, vous conservez le droit de consultation, de modification ou de retrait de nos listes de diffusion à tout moment. Néanmoins, sans intervention spécifique de votre part, le CAUE de Haute-Savoie conservera vos données de contact pendant au moins un an à l'issue de votre désabonnement. L'inscription sera archivée.

Article 6 : Conditions COVID 19

En inscrivant votre enfant aux MERCREDIS DE L'ARCHI pour une ou plusieurs sessions, vous acceptez de suivre le protocole sanitaire COVID 19, c'est-à-dire :

- Que votre enfant respecte la distance d'un mètre avec les autres
- Que votre enfant porte son propre masque (à partir de 11 ans - non fourni par le CAUE)
- Que votre enfant se lave régulièrement les mains ou utilise un gel hydroalcoolique (disponible au CAUE)

Ces consignes seront aussi respectées par les intervenants animant les sessions ainsi que le personnel du CAUE participant aux MERCREDIS DE L'ARCHI.

